

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 9

Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 07 septembre 2023

Convocation affichée le : 07 septembre 2023

Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Nadine CORBEL, 1^{ère} Adjointe.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés : Virginie ROBIOU donne pouvoir à Véronique PICHERIT — Marie-Hélène BRANDILLY donne pouvoir à Christian DARTOIS — Frédéric CHEVILLON donne pouvoir à Jean-Pierre BATAIS — Loïc COMMEUREUC

Absents : Franck SAMSON

Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

| | |
|-------------------------|--|
| Délibération 2023/57 | Remboursement des frais avancés par Monsieur PAPADOPOULOS Claude |
|-------------------------|--|

Monsieur Claude PAPADOPOULOS, 3^{ème} adjoint en charge du service technique, a procédé à l'avance des frais de 126.94 euros TTC auprès de l'enseigne DUCATILLON, pour l'achat de 2 filets afin d'éviter la nidification sous le préau de l'école et l'entrée de la salle polyvalente.

Soit un total de 126.94 euros TTC

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, (majorité) :

- Autorise Monsieur Le Maire à procéder au remboursement des frais avancés par Monsieur Claude PAPADOPOULOS

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Bruno DE VILLELE